



Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 17 décembre 2021

Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage convocation : 9 décembre 2021

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	20
Membres en exercice :	25	Contre :	20
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	7		

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 17 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2021-12-32

Objet de la délibération :

Transfert de Parignargues

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques
CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, ANTOINE Pierre, MATHERON Françoise

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre

CC Rhône-Vistre-Vidourle : LAURENT Jean-François

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, LECCIA Béatrice

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : Excusé.

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à PENIN Olivier, MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain à ANDRIUZZI Jean-Michel, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine à LAURENT Jean-François, BILLET Eric à FENOY Fabrice.

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Sommières a intégré le 1^{er} janvier 2017 la Commune de Parignargues suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Lens Gardonnenque ;

Considérant que par délibération du 23 décembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a adhéré au SITOM Sud Gard pour le traitement des déchets pour la seule commune de Parignargues ;

Considérant que dans un souci de rationalisation et de simplification de la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a exprimé le souhait d'uniformiser le traitement des déchets de son territoire et d'intégrer pleinement la commune de Parignargues dans le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang ;

Considérant que par délibération du 4 octobre 2021, le Comité Syndical du SITOM Sud Gard a décidé d'approuver la fin de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Sommières au Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2022, en précisant que ce retrait n'impliquerait aucune conséquence financière.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 034-253401822-20211217-2021_12_32-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'intégration pleine et entière de la commune de Parignargues au sein du Syndicat Mixte ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lunel-Viel, le 17 décembre 2021,

**Le Président,
Fabrice FENOY**



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.